

# MAGNESIUM NITRATE HEXAHYDRATE

SC015.250G

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 453/2010 Version 1.2 - Date de révision 30.11.2018 Date d'impression : 30.11.2018

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Magnésium nitrate hexahydrate

Code Produit : SC015.250G Numéro CAS : SC015.250G

Numéro REACH: Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette

substance car cette substance ou ses usages sont exempts d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une

date ultérieure

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire

Fabrication de substances

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SORDALAB

15 Avenue des grenots 91150 ETAMPES

Téléphone: +33 (0)1 69 92 26 72 Fax: +33 (0)1 69 92 26 74

Adresse e-mail: chimie@sordalab.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence I.N.R.S.: +33 (0)1 45 42 59 59

# **SECTION 2: Identification des dangers**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Matières solides comburantes (Catégorie 3), H272

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme



Mention d'avertissement Attention



Mention de danger

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

#### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Information supplémentaire sur les dangers (UE) Aucun(e)

#### 2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

# **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

Formule:  $Mg(NO_3)_2$ ,  $6H_2O$  Poids moléculaire: 256.41 g/mol  $N^{\circ}$  CAS: 13446-18-9  $N^{\circ}$  CE: 233-826-7

#### Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008

	• ,	
Composant	Classification	Concentration
Magnésium nitrate hexahydrate		
N° CAS: 13446-18-9	Ox. Sol. 3; H272	≤ 100 %
N° CE: 233-826-7		

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### **SECTION 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

# En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

# En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Donnée non disponible



#### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

# Moyens d'extinction appropriés

Poudre sèche, Sable sec.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de magnésium.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

#### 5.4 Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

# **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Équipement de protection individuel, voir section 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et enlever à la pelle. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un aspirateur antistatique ou d'une brosse humide et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales (voir chapitre 13).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir section 13.

# **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Éviter l'exposition. Se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Pour les précautions, voir section 2.2

# 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Classe de stockage : Matières solides comburantes (oxydant)

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue.

#### **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**

# 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.



#### 8.2 Contrôles de l'exposition

# Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

# Équipement de protection individuelle

# Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

#### Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

#### Protection du corps

Vêtements étanches, Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

#### **Protection respiratoire**

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche à particules type N100 (US) ou de type P3 (EN 143). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

# **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect Forme: Cristaux Couleur: blanc b) Odeur Donnée non disponible c) Seuil olfactif Donnée non disponible 5 - 7 à 50 g/l (20°C) 89°C e) Point de fusion/point de congélation 330°C f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition g) Point d'éclair 93.3°C c.f. h) Taux d'évaporation Donnée non disponible i) Inflammabilité (solide, gaz) Donnée non disponible j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité Supérieure: Donnée non disponible Donnée non disponible Inférieure: k) Pression de vapeur Donnée non disponible I) Densité de vapeur Donnée non disponible m) Densité relative 1,630 g/cm3 à 20°C 420 g/l à 20°C - Soluble n) Hydrosolubilité o) Coefficient de partage: n-octanol/eau Donnée non disponible p) Température d'autoinflammabilité Donnée non disponible q) Température de décomposition 330°C r) Viscosité Donnée non disponible s) Propriétés explosives Donnée non disponible



t) Propriétés comburantes

Comburant de catégorie 3.

#### 9.2 Autres informations concernant la sécurité

Donnée non disponible

#### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

#### 10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible

#### 10.5 Matières incompatibles

Agents réducteurs forts, Matières organiques, Poudres métalliques, Acides forts, Diméthylformamide, Des matières combustibles.

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de magnésium.

En cas d'incendie : voir section 5

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - 5440 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin - Résultat: Irritation légère de la peau - 24 h

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin - Résultat: Irritation légère des yeux - 24 h

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

# Cancérogénicité

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

# Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible



#### Danger par aspiration

Donnée non disponible

### Information supplémentaire

RTECS: OM3756000

L'absorption dans le corps entraîne la formation de la méthémoglobine qui en concentration insuffisante provoque une cyanose. Elle peut apparaître après 2 à 4 heures, voire plus. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Toute inhalation prolongée ou répétée à de hautes concentrations risque d'entraîner : Peut être nocif, Irritation locale.

Les effets dus à l'ingestion peuvent inclure: Nausée, Vomissements.

Toute exposition à de grandes quantités risque de provoquer : fatigue, Méthémoglobinémie, Migraine, dysrythmie cardiaque, chute de la tension artérielle, Réactions de spasmes, Peut provoquer une cyanose.

# **SECTION 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Donnée non disponible

# 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

# 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets.

# Emballages contaminés

Eliminer comme produit non utilisé.

#### **SECTION 14: Informations relatives au transport**

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: 1474 IMDG: 1474 IATA: 1474

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID: NITRATE DE MAGNESIUM IMDG: MAGNESIUM NITRATE IATA: Magnésium nitrate



14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 5.1 IMDG: 5.1 IATA: 5.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: III IMDG: III IATA: III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non IMDG Marine pollutant: no IATA: no

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

# **SECTION 15: Informations réglementaires**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 453/2010

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Donnée non disponible

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

#### **SECTION 16: Autres informations**

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

#### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. La société Sordalab ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

